

SAISON 2019-2020


MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT DES ACTIVITES

1/ L'inscription aux Ateliers pour Enfants et Adultes est annuelle

Chaque personne inscrite à une activité doit prendre une adhésion à l'Association.
L'adhésion est individuelle.
Son montant est de 9 € pour la saison 2019/2020.

Au-delà de 2 adhésions par famille, les suivantes sont gratuites.

Le Centre Social vous propose 32 séances (ou l'équivalent en heures) pour la saison 2019-2020. Les ateliers commenceront la semaine du **lundi 09 Septembre 2019**.

 : Une réduction de 30% est mise en place sur l'inscription à un second atelier (Atelier le moins cher)
Cette offre n'est pas remboursable.

Espagnol : Activités à tarif forfaitaire réduit non remboursable.

UN CALENDRIER SPECIFIQUE EST ETABLI POUR CHAQUE ATELIER.
Vous le trouverez au dos des tracts dans les casiers, auprès de votre intervenant, ou à l'accueil.

Les Ateliers Adultes seront interrompus les jours fériés et pendant les :

- Vacances de Noël : du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclus,
- Vacances d'Hiver : du 24 février 2020 au 06 mars 2020 inclus,
- Vacances de Printemps : du 20 avril 2020 au 1^{ER} mai 2020 inclus.

Les dates de certains ateliers pourront être modifiées en fonction d'évènements importants pour la vie du Centre (Bourse aux Vêtements, Assemblée générale ...). Vous trouverez ces précisions sur les calendriers au dos des tracts et vos Intervenants vous les rappelleront.

Les Ateliers Enfants et Jeunes seront suspendus pendant toutes les vacances scolaires.

T.S.V.P.

2 / Modalités de paiement

Le paiement de l'activité pour une année complète se fait à l'inscription sur présentation des justificatifs demandés. (Dernier avis d'imposition, carte d'étudiant post-bac, attestation de demandeur d'emploi).

Possibilité d'échelonner le paiement sur trois mois
(Date limite d'encaissement du dernier chèque : 10 décembre 2019)
Ou quatre mois si plus d'une activité (date limite d'encaissement : 10 janvier 2020).

A partir de Décembre 2019, tarif calculé au prorata des séances restantes.

3/ Remboursements

De manière exceptionnelle, le remboursement de l'activité (hors adhésion) sera effectué.

Il est calculé en déduisant le nombre de séances écoulées à la date de la demande avec présence du justificatif obligatoirement.

Votre demande de remboursement doit être dûment justifiée et effectuée sur un document spécifique à l'accueil du Centre Social dès votre arrêt de l'activité.

Sont pris en considération les motifs exceptionnels suivants :

*** Les cas de mutation professionnelle**

(Sur présentation d'un justificatif officiel de l'employeur : contrat de travail)

*** Les cas de longue maladie ou raisons médicales sérieuses**

(Sur présentation d'un certificat médical indiquant explicitement qu'il est interdit de pratiquer l'activité à laquelle on s'est inscrit)

*** Les cas de congés maternité**

(Sur présentation d'un justificatif du médecin)

**Centre Social QUARTIER VITALITE
LA CONDITION DES SOIES**

**7, rue St Polycarpe
69001 LYON**

Tél. 04.78.39.36.36

www.centresocialquartieritalite.fr